



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Formation de l'encadrement des services
de sécurité-sûreté

de l'Université Paris Descartes

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris Descartes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Formation de l'encadrement des services de sécurité-sureté

Dénomination nationale : SP8-Sécurité des biens et des personnes

Demande n° S3LP140006634

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : L'Université Paris Descartes, Centre universitaire des Saint Pères 75006 PARIS
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Des conventions de partenariat sont établies avec les entreprises du secteur professionnel visé par la formation
- Secteur professionnel demandé : SP8-Service aux collectivités

Présentation de la spécialité

Cette formation a été ouverte en 2002, renouvelée en 2006 et la présente demande constitue un nouveau renouvellement. Elle est portée par la Faculté de droit associée au Service Commun de Formation continue.

La formation a pour objectif de former des cadres des services de sécurité privée, disposant de la maîtrise des différentes techniques et technologies utilisées dans ce domaine et des compétences requises pour diriger des équipes. Les métiers visés sont des cadres, chefs d'exploitation, responsables d'agences ou chefs de sécurité en entreprises, voire responsables commerciaux pour des entreprises de sécurité privée.

Elle est ouverte essentiellement en formation continue, mais aussi par la voie de l'apprentissage. Depuis peu, elle s'ouvre à des étudiants en formation initiale. Pour toutes les catégories, la formation est en alternance, les enseignements académiques étant dispensés deux jours par semaine, les autres jours étant consacré à la formation en situation professionnelle en entreprise.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique est conçu de manière à permettre une véritable liaison entre les enseignements académiques et les formations pratiques développées dans les stages. Cette organisation favorise l'appropriation et la structuration des connaissances et compétences professionnelles requises par les métiers visés par la formation. Il faut toutefois souligner un volume horaire global assez faible concernant les enseignements (380 heures) et insuffisant concernant le projet tuteuré (seulement 40 heures ou 48 heures en présentiel selon les tableaux). Par ailleurs, les éléments du dossier ne permettent pas d'identifier précisément la répartition entre les cours, les travaux dirigés et les travaux pratiques. Enfin, l'aspect professionnalisant de la formation mériterait une argumentation plus approfondie.

Les modalités de contrôle des connaissances sont peu lisibles. Le dossier indique qu'une large place est faite au contrôle continu, ce qui semble être le cas, alors que le tableau correspondant indique un taux de 100 % pour le contrôle terminal. Le taux de réussite affiché est de 100 %.

Des ateliers de remise à niveau sont prévues pour les étudiants présentant des lacunes, en matière de langage écrit et oral et des aménagements pour les étudiants à besoins particuliers - sportifs de haut niveau, étudiants handicapés,... - sont mis en place.

Il est difficile d'apprécier l'insertion professionnelle des diplômés, les enquêtes aboutissent à des résultats très différents selon qu'elles sont conduites au niveau national ou au niveau de l'établissement. En 2011/2012, l'enquête nationale (67 % de répondants) indique que 71 % des diplômés n'ont pas poursuivi d'études et qu'aucun n'est en recherche d'emploi. Pour cette même année, l'enquête mise en place par l'établissement (25 % de répondants) indique un taux de poursuite d'études de 50 % et un pourcentage de diplômés en recherche d'emploi de 17 %.

Cette formation est la seule au plan régional. Elle est reconnue par les organisations regroupant les entreprises de petites et moyennes entreprises, mais aussi par nombre d'administrations publiques. Elle fait appel à des professionnels de haut niveau et reconnus pour leur expérience. Elle répond à des besoins importants en Ile-de-France, région qui abritent de nombreuses entreprises publiques et privées ayant des besoins en sécurité. Aussi le lien avec les milieux professionnels est fort, soit par le nombre de professionnels intervenants et l'importance horaire qu'ils représentent, soit par les partenariats avec les entreprises accueillant les stagiaires. En revanche, seulement 18 heures d'enseignements sont confiées à des universitaires.

Il existe un comité de pilotage composé de deux enseignants et de professionnels, au nombre de sept, le directeur du diplôme en étant le rapporteur. Ce comité qui se réunit une fois par an tient lieu de conseil de perfectionnement. Les missions qui lui sont confiées sont déclinées, cependant le dossier ne rend pas compte de ses travaux.

- Points forts :

- Une professionnalisation importante du fait, d'une part, de la qualité des partenariats avec les nombreuses entreprises du secteur de la sécurité comme avec les institutions publiques et, d'autre part, du nombre des intervenants professionnels.
- La prise en compte de la diversité des publics (formation initiale, formation continue, alternance).

- Points faibles :

- Les modalités de mise en œuvre du projet tuteuré qui ne correspondent pas au cahier des charges de la licence professionnelle.
- Un nombre réduit d'enseignants universitaires avec un volume horaire d'intervention très déséquilibré par rapport à celui des professionnels.
- L'imprécision des données relatives à l'insertion professionnelle des diplômés.
- Une absence de lien avec la recherche dans le domaine de la sûreté et de la sécurité des biens et des personnes.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'engager une réflexion sur la structuration de la formation afin, d'une part, de renforcer le projet tuteuré et, d'autre part, de préciser la répartition et le volume horaire des enseignements dont les données varient tout au long du dossier.

La participation d'enseignants-chercheurs devrait être revue à la hausse. Le rattachement de ces universitaires à des domaines de recherche incluant la sécurité et la gestion des risques serait de nature à renforcer l'impact positif de cette formation.

Il conviendrait enfin de mener de manière régulière une analyse approfondie de l'insertion professionnelle des diplômés, en portant une attention particulière aux poursuites d'études qui paraissent relativement élevées.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : C
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



Licence Vague D

Demande : n° LP P5 6634

Spécialité : Formation de l'encadrement des services de sécurité-sureté

Dénomination nationale : SP8-Sécurité des biens et des personnes

Projet pédagogique : Le programme de cours de la Licence professionnelle prépare adéquatement à l'exercice des fonctions d'encadrement dans les entreprises de sécurité privée et dans les services de leurs donneurs d'ordre. Il a servi de modèle à l'arrêté ministériel déterminant les compétences nécessaires à l'obtention de la certification de qualification professionnelle des dirigeants des entreprises de sécurité privée.

Le programme commun, pour l'essentiel, à la certification et à la Licence professionnelle porte sur des connaissances générales sur la sécurité, sur diverses notions juridiques, sur des connaissances techniques, sur la gestion administrative et financière et sur l'aptitude à répondre à un appel d'offres dans le cadre de la soutenance du projet tuteuré.

Insertion professionnelle : Les chiffres utilisés ici proviennent du SOFIP. Seules les études relatives aux promotions 2007, 2008 et 2009 sont disponibles. Le taux de répondants moyen a été de 60 %. En moyenne arrondie, pour ces trois promotions et 30 mois après l'obtention de la licence, le taux des étudiants en emploi est de 68 %, le taux des étudiants en poursuite d'études de 23 % et le taux d'étudiants en recherche d'emploi de 7 %.

Cependant, les résultats de ces trois années ne révèlent pas une tendance régulière, notamment en matière de poursuite d'études. Il se produit de fortes oscillations de ce taux dans chaque mode de formation : - en formation initiale, le taux passe de 0% une année à 20% ou 25% les deux autres années ; - en formation continue, il stagne à 0% deux années de suite pour s'élever soudainement à 29% la troisième année. Le petit nombre de répondants paraît expliquer l'irrégularité des résultats.

Lien avec les milieux professionnels : Ce lien est étroit et prend plusieurs formes. D'abord, les professionnels soutiennent financièrement la Licence (à hauteur de 78 000 € en 2012). Ensuite, les enseignements dispensés par des professionnels sont prépondérants. C'est une nécessité parce que la sécurité privée n'est enseignée dans aucun master ni dans aucune autre licence professionnelle à l'exception de celle de l'Université de Lille II. En outre, de nombreux professionnels assistent ou participent aux colloques et journées d'étude organisés ou soutenus par la Licence professionnelle (depuis 2009, 4 colloques et 4 petits déjeuners-débats). Enfin, le conseil de perfectionnement est composé en majorité de personnalités reconnues du secteur de la sécurité.

Pilotage de la licence : Le comité de pilotage se réunit normalement une fois par an. En 2012, il est notamment à l'origine de la mise en place d'un système de parrainage, c'est-à-dire de suivi individualisé du projet professionnel des étudiants par des professionnels du secteur de la sécurité.